

# DETERMINATION DU REVENU NET

## □ LES BIENS IMMOBILIERS SIS EN Belgique

□ Immeubles donnés non bâtis (terrain), matériel et outillage donnés en location à une personne physique qui ne les utilise pas à des fins professionnelles

RC indexé et arrondi = base imposable

□ Immeubles donnés en bâtis (terrain), matériel et outillage donnés en location à une personne physique qui ne les utilise partiellement ou totalement à des fins professionnelles

Montant net des loyers perçu (loyers+avantages locatifs), et au minimum sur le montant du RC indexé.

Montant net des loyers = Montant brut – 10 % (pas de limitation)